

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Charlotte L'HERMITE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Erik ROGER.

EXCUSE : Anthony RICHAUD qui donne procuration à Vincent BLANC.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Affaire n°1 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Comme l'année dernière, M. Cavallo propose de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 € afin de pallier un manque ponctuel de fonds. Pour rappel, les intérêts ne sont dus que si la commune utilise les fonds.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des votants (4 abstentions C. Phily, E. Roger, S. Reniet, E. Aumagy) de renouveler la ligne de trésorerie pour 12 mois.

Affaire n°2 - Demande de subvention au titre des Villages et Cités de Caractère (VCC) – avis du conseil municipal.

M. Cavallo indique que Madame FAURE Marie-Françoise a déposé un dossier de demande de subvention pour la reconstruction d'un bâtiment effondré situé Rue du Château lui appartenant. Le montant de la subvention sollicitée est de 1 976,50 € dont la moitié serait prise en charge par la commune, soit 988,25 €.

Les élus décident à la majorité des votants (1 abstention : V. BLANC et 1 contre : S. RENIET), de transmettre le dossier de demande de subvention déposé par Mme FAURE Marie-Françoise aux VCC, et de lui accorder une subvention de 988,25 € si le dossier est accepté par les VCC.

Affaire n°3 - Recrutement d'un apprenti à l'école – signature du contrat avec le Groupement Employeurs Insertion Qualification Objectif Plus.

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, M. Roberto propose de recruter un apprenti affecté à l'école pour une durée de 2 ans.

La commune adhérerait au Groupement Employeurs Insertion Qualification Objectif Plus qui s'occupe de gérer le contrat de 35h par semaine pour une durée de 2 ans de septembre 2023 à août 2025. L'apprenti est mis à disposition de la commune par le Groupement.

Coût : -de septembre 2023 à août 2024 : 4 998,36 €

-de septembre 2024 à août 2025 : 10 538,64 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au Groupement et la signature de la convention de mise à disposition de l'apprenti.

Affaire n°4 - La Nuit des Châteaux – demande de subvention au Conseil Départemental.

Monsieur EL KAÏM, 2ème adjoint expose aux membres de l'assemblée le projet de participation de la commune à la manifestation nationale la « Nuit des Châteaux » les 27 et 28 octobre 2023, en partenariat avec la librairie le Bleuet, le Domaine des Davids et l'Abbaye de Valsaintes.

M. El Kaïm indique que le montant des dépenses liées à cette manifestation est de 4 530 € et qu'une subvention de 1 000 € peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

Le conseil municipal, à la majorité des votants (2 abstentions : I. Dautry, E. Roger, 2 contre : V. Blanc et S. Reniet), décide de solliciter une subvention de 1 000 € auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence,

Affaire n°5 - La Nuit des Châteaux – fixation du tarif d'entrée - convention de billetterie.

M. El Kaïm propose de fixer à 10 € le tarif d'entrée adulte au Château pour les 2 soirées organisées dans le cadre de « La nuit des Châteaux ».

Il est proposé la signature d'une convention avec la société Dartagnans pour assurer la promotion et la vente de billets d'entrée au Château lors de cet événement. La commune verserait à la société une commission de 10 % sur la vente des billets d'entrée vendus sur leur site.

Les conseillers municipaux décident à la majorité des votants (3 abstentions : I. Dautry, C. Phily, E. Roger, 2 contre : V. Blanc et S. Reniet), de fixer à 10 € le tarif d'entrée adulte au Château pour les 2 soirées organisées dans le cadre de « La nuit des Châteaux » et autorise le Maire à signer la convention de billetterie avec la société Dartagnans.

Affaire n°6 - Convention de mise à disposition du Château à l'association Vivre à Simiane.

M. El Kaïm propose à l'assemblée un projet de convention de mise à disposition du Château à l'association Vivre à Simiane afin de faciliter l'organisation des manifestations par cette structure.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition gratuite du Château à l'association Vivre à Simiane.

Affaire n°7 - Régie de recettes et d'avances du Château – mise à jour du contenu et évolution des tarifs des articles vendus.

M. Cavallo propose de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances du Château pour prévoir :

- l'organisation par la mairie de manifestations culturelles tenues dans l'enceinte du Château
- la mise à disposition temporaire d'appareils tels que : walk man, écouteurs, casque de réalité virtuelle ...
- d'élargir la gamme des articles proposés à la vente au Château : tee-shirt, sacs, boissons

Il propose également à l'assemblée d'autoriser le Maire à fixer les tarifs de ces divers nouveaux articles et prestations et à modifier les tarifs des articles vendus au Château actuellement, dans la limite de 20% à la hausse ou à la baisse.

Les élus décident à l'unanimité d'autoriser la modification de la régie de recettes et d'avances du Château afin d'intégrer de nouveaux articles et prestations, d'autoriser le Maire à fixer les tarifs de ces nouveaux articles et prestations et à modifier les tarifs des articles en stock dans la limite de 20% à la hausse ou à la baisse.

Affaire n° 8 - Soutien à la commune de St Martin de Brômes pour la réfection de la Tour.

M. Cavallo propose de verser la somme de 1 000 € à la commune de St Martin de Brômes, membre du syndicat des Villages et Cités de Caractère pour l'aider à financer les travaux de préservation de la Tour de l'horloge. Il semble nécessaire de faire preuve de solidarité avec les communes membres des VCC car la commune de Simiane pourrait aussi un jour faire appel aux autres communes pour faire face à un sinistre similaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (3 abstentions V. Blanc, E. Aumagy et S. Reniet) d'accorder à la commune de St Martin de Brômes la somme de 1 000 € pour aider au financement de la préservation de la Tour de l'Horloge.

Affaire n°9 - Réfection des voies communales – demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC).

M. Cavallo propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour financer des travaux de réfection de la voirie communale estimés à 44 164,80 € TTC.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour financer ces travaux.

Affaire n°10 - Manifestation nationale « Le jour de la nuit » - autorisation d'éteindre l'éclairage public au village.

L'association Vivre à Simiane sollicite l'extinction de l'éclairage public au village la nuit du 14 octobre pour participer à l'évènement national « Le jour de la nuit » et pouvoir observer le ciel au télescope. Il est également prévu une conférence à 18h ce même jour à la salle des fêtes.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des votants (1 abstention : S. Reniet) d'autoriser l'extinction de l'éclairage public la nuit du 14 octobre pour l'organisation de la manifestation « Le jour de la nuit ».

Affaire n°11 - Droit de préemption urbain (DPU) – avis du conseil municipal sur une déclaration d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas préempter pour l'achat de la parcelle cadastrée section E n°361 située au quartier Sausse.

Les élus décident à l'unanimité des votants (1 abstention : B. Cavallo) de ne pas préempter sur cette parcelle.

Fait à Simiane la Rotonde, le 19/09/2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

